

# CONSIDÉRATIONS ÉTHICO-MORALES SUR « DROITS DE PROPRIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT »\*

Père Angelo MACCHI S.J.

*Directeur de la revue « Aggiornamenti Sociali »*

Je m'adresse ici aux personnes responsables de la propriété rurale en Europe. Je connais votre souhait au cours de cette conférence d'être informés synthétiquement de la pensée contenue dans la doctrine sociale de l'église catholique au sujet du grand problème de la propriété et de ce bien primordial qu'est la terre et son environnement.

Je dois vous préciser que du point de vue éthico-moral (qui est le point de vue de la doctrine sociale de l'église), le discours sur le droit vient après le discours sur la fonction. En effet, découvrir et préciser quelle est la fonction des biens économiques, parmi lesquels la terre est un bien fondamental, signifie préparer des bases rationnelles et solides afin que le droit positif intervienne dans l'établissement des règles. Dans la mutation des conditions historiques, ces règles permettent d'atteindre le but vers lequel tend la fonction.

## I. — LA FONCTION DES BIENS ÉCONOMIQUES

Or, la fonction des biens économiques, et donc ceux de la terre ainsi, est de fournir à toute personne humaine ce qui lui est nécessaire pour vivre une vie digne d'être appelée humaine. Ceci est le contenu du principe de la « destination universelle des biens économiques » et donc de la terre, qui en est un des pivots.

De manière simple et populaire, nous pouvons exprimer ce principe en disant que « la terre est pour tous ». Si la terre est « pour tous », tous doivent pouvoir accéder et utiliser de manière stable et exclusive ces biens durables et de consommation, qui, d'un côté, sont nécessaires à la satisfaction des besoins propres et à ceux de la famille, et qui, de l'autre assurent la garantie de la liberté personnelle, familiale, sociale et politique, parce que celui qui ne possède rien de manière stable et exclusive est esclave de l'un ou l'autre.

---

\* Ce texte a été traduit de l'italien et présenté par le Prince Castelbarco Albani.

La propriété rurale trouve donc sa légitimation éthico-morale dans la capacité des propriétaires de pouvoir et savoir créer et administrer leurs fonds en fonction, non seulement des besoins propres et ceux de la famille, mais aussi de la destination universelle des biens de la terre. Cela vaut d'autant plus que leur propriété est vaste.

## II. — LE DESTIN DE LA PROPRIÉTÉ RURALE

Un regard historique rétrospectif (que je vous éviterai) mettrait en lumière combien de révoltes sociales ont éclaté et combien de violences ont été perpétrées quand d'un côté, la fonction universelle des biens de la terre a été blessée par la gestion impropre faite par les propriétaires ; et, d'autre part, quand le régime juridique de la propriété ne s'est pas adapté à l'évolution culturelle, sociale, économique et politique.

La révolte des paysans astucieusement stimulée et guidée par des démagogues révolutionnaires, a souvent abouti non pas à une mise à jour du système juridique de la propriété rurale, mais à sa suppression. De telle façon, certaines distorsions intolérables du passé ont été corrigées, mais à la longue, des distorsions plus graves sont apparues. Le principe « la terre est pour tous » a été remplacé par un autre « la terre est à tous » et l'on a fait croire aux paysans le contraire de ce que l'expérience humaine avait toujours enseigné, c'est à dire « que ce qui est à tous n'est à personne ». La suppression de la propriété privée et l'étatisation de la terre est le stratagème qui a calmé les révoltes, générant l'illusion que de cette façon chacun devenait propriétaire.

Le dernier exemple de la substitution du principe « la terre est pour tous » par « la terre est à tous », nous est laissé en héritage par l'expérience communiste. Après un siècle, cette substitution a perdu toute sa signification avec la chute du mur de Berlin. Et, c'est à propos de cette expérience, qu'il y a un peu plus d'un siècle, en 1891, Le Pape Léon XIII a pris une position claire et non équivoque, qu'aujourd'hui tous reconnaissent avoir eu le caractère prophétique. Dans son encyclique sociale, « *Rerum Novarum* », après avoir décrit et courageusement dénoncé les maux de notre société induits par une révolution industrielle qui avait oublié la destination universelle des biens économiques, avec le même courage a aussi condamné ce qui à l'époque était appelée la « solution socialiste », aux problèmes nés du conflit radical entre propriétaires et prolétaires.

L'Encyclique précise : « Comme remède des maux et des désordres, les socialistes attisent la haine des pauvres envers les riches, ils prétendent que l'abolition de la propriété et la réduction de tous les patrimoines particuliers à un seul, administré par la commune et l'État, est un devoir ». Mais cette thèse socialiste ne fait que nuire à ces mêmes prolétaires, et est par divers aspects injuste, parce qu'elle malmène les droits des légitimes propriétaires, altère la compétence et les devoirs de l'État et bouleverse l'ordre social.

La personne humaine a un droit naturel à la propriété privée, qui consiste en une possession stable et perpétuelle des biens qui se consomment par leur utilisation et les biens durables que l'usure ne consume pas. La propriété privée, pourtant n'est pas et ne doit pas être en contradiction avec la « destination universelle » des biens de la terre, même si cette « destination universelle » trouve sa propre limite.

Un siècle s'est écoulé depuis l'encyclique « *Rerum Novarum* » et je crois que, chaque personne, culturellement honnête, doit reconnaître que la pensée et l'action sociale de l'église catholique ont contribué, d'une part, à confirmer la validité éthico-morale de la propriété privée rurale, et d'autre part, à inciter les propriétaires terriens à prendre conscience des fondements moraux et de la fonction de la propriété qu'ils détiennent.

L'agriculture européenne n'est plus la Cendrillon du système productif européen. La naissance et le développement du marché commun européen ont contribué à imprégner à l'agriculture de l'Europe occidentale, un dynamisme exceptionnel. L'agriculture s'est modernisée techniquement et dans différents aspects de l'organisation, dans les systèmes productifs, dans le rapport entre la terre et le travail, entre le travail et le capital, entre le capital et la terre.

### III. — LES DÉFIS DE LA MISE EN VALEUR

Personnellement je n'éprouve aucun embarras à reconnaître que la propriété rurale dans ses diverses articulations, a été le protagoniste de l'évolution extraordinaire et de l'amélioration du système agricole européen. La plupart des propriétaires ruraux se sont transformés en opérateurs créatifs et courageux, portés à assembler de la meilleure façon possible tous les facteurs de la productivité et se sont révélés prêts à assumer toutes leurs responsabilités.

Impliquées dans cette entrelacement de responsabilités, certaines rentes de position sont dépassées, placées devant les risques du marché et de la compétition interne et internationale, les propriétaires ruraux devraient se sentir fiers et orgueilleux du rôle et de la fonction que notre société évoluée leur reconnaît et leur assigne. Il n'y a pas de doute que ce rôle et cette fonction que la société moderne leur donne exige que le « *Dominus* » d'une époque s'impose aujourd'hui comme « maître de vie ». Vous êtes favorisés par cette charge de valeur et de tradition, de culture, de sobriété de style et aussi de perspicacité, reçus de vos pères.

Les sociétés évoluées sont des sociétés exigeantes et toujours aux aguets. Elles ont reconfirmé la légitimité morale, juridique et politique de la propriété privée rurale, mais elles pourraient la remettre en question. Je crois qu'une telle éventualité peut être évitée si les propriétaires ruraux, après avoir franchi la dure phase des luttes paysannes se révèlent désireux et capables d'affronter les défis que le vingt et unième siècle leur proposera.

Le premier défi est celui de la mondialisation des procédés de production, de commerce et de consommation. Les frontières nationales ont disparu et il va de même pour les frontières continentales. Les différentes formes de protectionnisme de l'agriculture (taxes/droit, quota, etc.) sont destinées à disparaître, la compétitivité à augmenter.

Le second défi est la victoire sur la faim dans le monde. Les consommations devront être équilibrées. La société de consommation des pays riches devra rendre des comptes à la pauvreté des peuples du tiers monde (et du quart monde). Comment pourrons-nous combattre, outre le fléau de la faim, celui de la drogue ?

Le troisième est le défi écologique, la protection de l'environnement, c'est à celui-ci que l'encyclique « *Centesimus Annus* » de Jean Paul II dédie un paragraphe entier pour mettre en évidence la nature culturelle de ce très grave problème. « L'homme, écrit le pape, pris par le désir d'avoir et de jouir, plus que d'être et

de grandir, consomme de façon excessive et désordonnée les ressources de la terre et sa vie. Aux racines de l'insensée destruction du milieu naturel, il y a une erreur anthropologique malheureusement répandue dans notre temps. L'homme pense pouvoir disposer arbitrairement de la terre, en l'assujettissant sans réserve à sa volonté, comme s'il n'avait pas sa forme propre et une destination antérieure donnée par Dieu, que l'homme peut, bien sûr, développer mais non trahir. Au lieu de remplir son rôle de collaborateur de Dieu dans cette œuvre de la création, l'homme se substitue à Dieu et cette manière finit par provoquer la révolte de la nature, plus tyrannisée que gouvernée par lui » (*Centesimus annus*, parag. 37).

En conclusion, et appréciant l'intelligence du choix du thème et du moment approprié de votre conférence, je dirai qu'une propriété rurale qui explicitement et courageusement assume l'engagement de contribuer, dans le cadre de ses responsabilités et des idées qui devront être développées avec beaucoup d'imagination, à la solution des problèmes sous-jacents aux défis du prochain siècle — entre autre la sauvegarde de l'environnement —, non seulement trouvera confirmée sa légitimité éthique, juridique et politique, mais sera vue d'un œil bienveillant par le créateur. En effet, gérer la terre avec l'intention de contribuer à éradiquer la faim dans le monde et à défendre le milieu naturel des agressions qui le menacent, cela veut dire réaliser la lettre et l'esprit du commandement que Dieu donna à l'homme quand il le déposa dans le jardin de l'Eden afin que comme il est écrit dans la bible « *il le cultiva et le garda* ».

Angelo MACCHI